

Extrait du
Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 16 décembre 2024

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 29

Votants : 37

Pouvoirs : 8

Absent : 2

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme HAMADOUC

Mme PEREZ

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

36 EPFLO - Avenant à la convention de portage foncier

■ **Rapport de présentation :**

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Par convention du 18 janvier 2024, l'EPFLO accompagne la Ville dans le portage foncier d'opérations d'intérêt communal en vue d'une action de restructurations d'ilots du projet urbain Gare Cœur d'Agglo, de l'OPAH-RU ou du dispositif Action Cœur de Ville. Dans ce cadre, l'EPFLO s'est engagé sur le portage foncier de l'ensemble immobilier dit « Le Chic Parisien » cadastré sur Creil section XA n°83, 84, 85 et 405 sis 6 à 12 rue Jean Jaurès et 3 rue Roset.

Le bailleur social Oise Habitat projette sur cet ensemble immobilier une opération de réhabilitation en 8 logements et un rez-de-chaussée commercial. A cet effet, Oise Habitat sollicite le transfert de la convention de portage à son profit, s'engageant ainsi sur le rachat de ce bien aux conditions initialement fixées à notre convention de portage foncier. Une convention sera alors régularisée à cet effet entre l'EPFLO et Oise Habitat.

Aussi, il vous est proposé d'acter la sortie de cette opération dite « Le Chic Parisien » de notre convention de portage foncier en vue de permettre à l'EPFLO de conventionner avec Oise Habitat, et d'accepter la régularisation de l'avenant à notre convention de portage dont le projet est annexé à la présente délibération.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du bureau de Oise Habitat du 18 avril 2024,

1/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFLO du 19 juin 2024,
Vu la convention de portage foncier du 18 janvier 2024 conclue entre l'EPFLO et la Commune,
Vu le projet ci-annexé d'avenant n°1 à la convention portage foncier,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et Transition Écologique » en date du 20 novembre 2024,
Considérant le projet de Oise Habitat de réhabilitation de cet ensemble immobilier,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-36DEL_CM161224-DE

■ **Vote**

Votants : 37	Pour : 33	Contre : 0	Abstentions : 4	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter la sortie de l'opération dite « Le Chic Parisien » de notre convention de portage foncier conclue avec l'EPFLO le 18 janvier 2024 en vue de son transfert à Oise Habitat par la conclusion d'une convention de portage entre l'EPFLO et Oise Habitat aux conditions initialement fixées.

Article 2 : d'approuver le projet annexé à la présente délibération d'avenant n°1 à la convention de portage foncier conclue entre l'EPFLO et la Commune le 18 janvier 2024 portant transfert partiel de la convention de portage pour l'opération dite « Le Chic Parisien ».

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de portage foncier conclue entre l'EPFLO et la Commune, ainsi que tous documents et avenants y afférents.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

23 DEC. 2024

Sophie DHOORY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance